



Fonctionnement des services périscolaires

Année 2017/2018

La commune de Leyr propose 2 types d'accueil : un accueil périscolaire classique (matin et soir avant la classe) et un accueil périscolaire organisant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) prévues dans la réforme des rythmes scolaires.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	8h20 – 8h50	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 – 11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30 - 13h20	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 15h	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
15h – 16h30	Ecole	NAP		Ecole	NAP
16h30 – 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

- 1 - Modalités d'inscription :

Pour inscrire vos enfants, vous pouvez récupérer un dossier auprès de la mairie ou de la directrice du périscolaire ou encore sur le site officiel de la commune leyr.fr. Le dossier est à compléter et à retourner en mairie. Tout enfant non inscrit ne pourra en aucun cas être accueilli par les services périscolaires.

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et validé par nos soins.

- Le formulaire d'inscription complété recto/verso
- La fiche de renseignements sanitaires
- La copie de l'attestation d'assurance de l'enfant
- L'attestation CAF indiquant le QF
- Pour les traitements médicaux, une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, avec la notice et marquées au nom de l'enfant).
- Le planning de présence des enfants (présence annuelle ou hebdomadaire)

Pour le planning de présence des enfants à la restauration scolaire et au périscolaire du matin et du soir, deux formules sont possibles :

planning annuel : pour les familles dont la présence de l'enfant est constante tout au long de l'année scolaire. Un changement exceptionnel reste possible en nous communiquant la modification le mardi de la semaine A pour la semaine B.

planning ponctuel hebdomadaire : pour les familles dont la présence de l'enfant varie d'une semaine à l'autre. Le planning hebdomadaire devra être transmis le mardi de la semaine A pour la semaine B.

☞ ☞ ☞ Pour des raisons d'organisation, de commande de repas et de respect des taux réglementaires d'encadrement, nous nous réservons le droit de refuser les inscriptions hors délai.

Pour les NAP

Les inscriptions pour les cinq cycles de l'année se feront la semaine précédant les nouveaux ateliers.

Un cycle dure 7 semaines et porte des projets différents (voir calendrier des activités). Dès lors qu'un enfant est inscrit, il doit être présent à chaque séance et pour toute la durée du cycle. (voir le règlement des NAP).

- 2 - Tarifs

	QF CAF < 800 €	QF CAF > 800 €	Autres régimes
Périscolaire matin 7h30 – 8h20	2,00 €	2,20 €	2,50 €
Temps méridien 11h30 – 13h20	6,25 €	6,80 €	7,00 €
Périscolaire du soir 16h30 -18h30 Par tranche d'heure	2,00 €	2,20 €	2,50 €

- 3 – Facturation

La facturation est établie mensuellement. Vous recevrez une facture de la Trésorerie d' Essey-Les-Nancy.

Toute absence non communiquée 48h avant (jours ouvrés) sera facturée.

En cas d'absence non prévisible (accident – cas de force majeur ...) et prévenue le matin même avant 8h30 le service ne sera pas facturé à la famille.

Toute heure entamée sera due.

- 4 - Modalités d'accueil :

L'accueil du matin s'effectue à l'école maternelle.

Restauration scolaire : les enfants mangent à la salle polyvalente.

Les NAP des mardis et des vendredis se déroulent comme les années précédentes sur divers lieux suivant

les activités (salle paroissiale – salle de motricité – salle de classe – salle au-dessus de la mairie ou cours de récréation)

L'accueil du soir s'effectue à l'école maternelle – les enfants inscrits sont pris en charge à 16h30 les lundis et les jeudis à la sortie des classes et les mardis et les vendredis à la sortie des NAP.

Un goûter sera fourni par la commune aux enfants inscrits au périscolaire du soir.

☞ ☞ ☞ Les enfants ne pourront en aucun cas repartir seuls s'ils n'ont pas une autorisation écrite des parents.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Mme Isabelle BRITO chargée de la commission des affaires scolaires (06 23 19 87 98).

Secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Mairie de Leyr tél : 03 83 31 85 62 - mail : mairie-de-leyr@wanadoo.fr